

Réunion du 26 juin 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ**

CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 75

Nombre de votants : 83

L'an deux-mille vingt-trois, le vingt-six juin à 18h, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Gilles LÉVÈQUE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Daniel PÉDEPRAT, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIT, Nadia GRAMMONTIN, Gilles MARDELLE, Hervé LAFITTE, Monique LARRADET, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUTRY, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLEIX, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Albert LASSEUR-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Pierre MUCHADA, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Corinne CARRIAT, Lindsey DEARY, Anne-Lise GENNEVOIS, Gérard IRIART, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Luis Miguel CONEJERO, Emilie DARSAUT, Marie DE MORO, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Serge ARRIEULA (suppléant de M. Jérôme TOULOUSE), Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Marc PEREZ, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Jean-Claude MIRASSOU, Jean-Pierre CAZALÈRE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP (pouvoir à M. Gérard DUCOS), Fabienne COSTEDOAT-DIU (pouvoir à M. Hervé LAFITTE), Alice BENAVENTE, Idelette DEMAISON (pouvoir à M. Daniel PÉDEPRAT), Michel LAURIO, Amandine PAINSET, Laurent CHERITI, Laurent COUBLUCQ, Bernard GOBERT, Jean-Pierre FAYET (pouvoir à Mme Corinne CARRIAT), Joëlle BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. Emmanuel HANON), Jean-Pierre BOUNINE (pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Marc DESPLAT, Jacques LABORDE (pouvoir à M. Jean-Jacques SENSEBÉ), Jérôme TOULOUSE, Guy ROMAIN, Francis GRINET (pouvoir à M. Henri POUSTIT), Jean-Jacques LASCABES, Valérie CAMPAGNE-IBARcq.

SECRÉTAIRES DE SÉANCE :

Mmes Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 21 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**Rapporteur : M. Michel LABOURDETTE**

Ce tableau est établi en fonction de la réglementation en vigueur au 1^{er} juin 2023.
Les modifications apportées au tableau des effectifs sont donc les suivantes :

AVANCEMENT DE GRADE 2023

Filière Technique :

- Suppression de 2 postes d'adjoint technique,
- Création de 2 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

RECRUTEMENT, NOMINATION SUITE A CONCOURS ET DEPARTS

Filière Administrative :

- Création de 1 poste d'adjoint administratif,
- Création de 3 postes de rédacteur.

Filière Technique :

- Création de 1 poste d'adjoint technique,
- Suppression de 1 poste d'agent de maîtrise,
- Création de 1 poste de technicien,
- Création de 2 postes d'ingénieur.

Filière Médico-Sociale :

- Création de 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale.

Afin de tenir compte des éléments cités, ci-dessus et au vu de l'avis du comité social territorial en date du 8 juin 2023, il est proposé de modifier le tableau des effectifs suivant :

EMPLOIS A TEMPS COMPLET ET NON COMPLET AU 01/06/20231[°]) Filière administrative

- Adjoint administratif territorial.....	9
- Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	3
- Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	23
- Rédacteur	10
- Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	6
- Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	6
- Attaché.....	10
- Attaché principal	8
- Attaché hors classe	1
- Directeur	1

2[°]) Filière technique

- Adjoint technique territorial	65
- Adjoint technique territorial à TNC 21h/s	1
- Adjoint technique territorial à TNC 24,5h/s	1
- Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	31
- Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe TNC 30 h/s	1
- Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	79
- Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe TNC 30 h/s.....	2
- Agent de maîtrise	13
- Agent de maîtrise principal.....	27
- Technicien	5
- Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	6
- Technicien principal de 1 ^{ère} classe	13

- Ingénieur	7
- Ingénieur principal	5
- Ingénieur hors classe	1
- Ingénieur en chef.....	1

3°) Filière animation

- Adjoint territorial d'animation.....	3
- Adjoint d'animation principal de 2ème classe	5
- Adjoint d'animation principal de 1ère classe	7
- Animateur	3

4°) Filière culturelle

- Adjoint territorial du patrimoine	3
- Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	2
- Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	3
- Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe	1
- Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1ère classe	3
- Bibliothécaire principal	1

5°) Filière médico-sociale

- Auxiliaire de puériculture de classe normale.....	10
- Auxiliaire de puériculture de classe normale TNC 28h/s.....	1
- Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	19
- Éducateur territorial de jeunes enfants.....	6
- Éducateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle.....	1
- Infirmier en soins généraux TNC 12h/semaine	1
- Puéricultrice hors classe	2
- Psychologue de classe normale TNC 24h/mois	1
- Psychologue de classe normale TNC 28h/mois	1
- Assistant socio-éducatif de 1ère classe	1
- Conseiller socio-éducatif.....	1

6°) Détachement sur emploi fonctionnel

- Directeur général adjoint des services.....	5
- Directeur général des services.....	1

7°) Emploi non cité

- Collaborateur de cabinet.....	1
---------------------------------	---

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

● **d'approuver** le tableau des effectifs tel que décrit ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée
Pour extrait certifié conforme,

Le président,



Patrice LAURENT

